Commune □ Base élèves, date : / /

CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE

À l'école Robert DOISNEAU - 14 place Saint Paul - Gené

49220 – ERDRE-EN-ANJOU

Année scolaire : 2024-2025
Rentrée en :

NOM / Prénom de l'enfant :

Date de naissance : Lieu de naissance : Nationalité de l'enfant :

Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

Responsable(s) : ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre

Monsieur et Madame :

Adresse :

49220 ERDRE-EN-ANJOU

Téléphone : Domicile :

Mobile :

Professionnel :

Pièces justificatives produites :

1/ ☐ Copie du livret de famille

2/ ☐ Copie du justificatif de domicile

3/ ☐ Carnet de santé

4/ ☐ Jugement de divorce (éventuellement)

5/ ☐ Demande de dérogation scolaire (éventuellement)

Cadre réservé à l'administration :

Service enfance : □ Visé

Avis et signature du Maire délégué, Monsieur AUGEREAU : □ Favorable □ Défavorable

MAIRIE D'ERDRE-EN-ANJOU 49220

Le / / 2024
La Maire d'Erdre-en-Anjou,
Madame Yamina RIOU

Commune

ECOLE PRIMAIRE Robert DOISNEAU

DEMANDE D'INSCRIPTION – Année scolaire 2024-2025
Classe :

A déposer en Mairie déléguée de Gené

AVANT L'INSCRIPTION DEFINITIVE avec les pièces justificatives aux heures d'ouverture :

Lundi	Fermé
Mardi	9h – 12h
Mercredi	Fermé
Jeudi	Fermé
Vendredi	9h – 12h / 14h – 17h45
Samedi	9h – 12h (1er samedi du mois)

1 - DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

La demande d'inscription sera validée sous réserve de la présentation obligatoire à Madame la Maire, de l'ensemble des pièces suivantes :

- Livret de famille
- Document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique (certificat médical ou carnet de santé)
- 2 justificatifs de domicile de moins de 3 mois : quittance EDF, facture France Télécom, facture d'eau
- Si un divorce a été prononcé, fournir une copie du jugement du tribunal
- Certificat de radiation si changement de commune.

2 - INSCRIPTION SUR LA LISTE SCOLAIRE

En application de l'article L 131-5 du Code de l'éducation, l'inscription des élèves à l'école primaire du Thiberge se fait sur présentation du certificat d'inscription sur une liste scolaire. Ce certificat est délivré par le Maire.

3 - ADMISSION DE L'ELEVE

A l'issue de la procédure d'inscription en Mairie, Monsieur le Directeur de l'école primaire Robert DOISNEAU procède, selon les disponibilités, à l'admission de l'élève en l'inscrivant sur le registre matricule de l'école. L'enfant pourra être placé sur une liste d'attente.

PARENT 1

NOM Prénom :

Adresse :

Profession :
Contact :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Téléphone professionnel :

email :

PARENT 2

NOM Prénom :

Adresse : *(si différente)*

Profession :
Contact *(si différent)* :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Téléphone professionnel :

email :

Renseignements de l'enfant

Demande l'inscription à l'école primaire du Thiberge

Envisage une inscription au service de l'enfance :

☐ Accueil périscolaire ☐ Restaurant scolaire

En cas de divorce : la garde de l'enfant est assurée par :

Scolarisé(e) à ce jour à l'école : (certificat de radiation à fournir si commune extérieure)

Ville : Département : Classe :

Nom de l'école :

Avez-vous d'autres enfants scolarisés en primaire ? Si oui combien :

Observations des parents :

Gené, commune déléguée d'Erdre-en-Anjou,
Le

Signature(s) du/des responsable(s) légal(aux)

Parent 1 : Parent 2 :